

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0937

Société : R.A.M. 12562

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FARIS LOUVBNA

08/01/1965

Date de naissance :

Adresse : 71 Les Villas Mngar3 Dan Benazzara

Tél. : 0661465566

Total des frais engagés : 675 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Oufa GESSOUS KRAFESS
Médecine Générale Echographie
8, Rue Assaan El Ouedara - 3^e Etage
Maârif - Casablanca
Tél. : 022 95 89 71 / 051 41 17 2

Date de consultation : 30/04/2022

Nom et prénom du malade : Louisa Ben Abdellah Farid Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

E. Appendicite inflamme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04/05/2022

Le : 04/05/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/02	Ca	base Dif	Dr. G. M. G. 8: Rue Assouline Sora - 3 ^{me} Etage Maârif - Casablanca Tél.: 022.98.80.71 / 051.41.17.27	Medecine Générale Dr. G. M. G. 8: Rue Assouline Sora - 3 ^{me} Etage Maârif - Casablanca Tél.: 022.98.80.71 / 051.41.17.27

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Charmacide OULAD JARRA 9, Avenue Léon CHITIM Merye BP 10000 PO 03 - CASABLANCA Maroc	30/09/22	476,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

ISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ouafae Guessous Krafess

Cabinet de Médecine Générale

Echographie

Expertise médicale - Diabétologie

Psychologie médicale



الدكتورة وفاء غسوس الكرافيس

عيادة الطب العام

الفحص بالصدى

الخبرة الطبية - مرض السكري

التشخيص النفسي الطبي

Casablanca, le 30 de 22 الدار البيضاء، في

Loubara Fais

124,90x2

Insipel 50

SV

def malin

Almoris

46,60 Stilnox 10
dep lesm

SV

361 20x2 Alpraz 1mg

SV

1/2 0 1 x 105

0 1 x 105

0 1/2 x 105

99,00 Prebadum Bx
1 pef le sm

Pharmacie QALYAD JIPAR
Dr. ALAAUDIN BLOUZZI
33, Rue Assaad Bnou Zarara Casablanca
Tél.: 022.98.80.71 / 061.41.17.27

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 560H60
LOT : 9E001
PER : 07/2023
6 118000 061465

LOT	210284	1
EXP	02/2024	
PPV	35.70	

LOT	213478	1
EXP	12/2024	
PPV	35.70	

LOT	210314	1
EXP	06/2024	
PPV	99,00DH	

Dr Ouafae GUESSOUS KRAFESS
Médecine Générale Echographie
8, Rue Assaad Bnou Zarara, 1^{er} Etage
Casablanca
Tél.: 022.98.80.71 / 061.41.17.27